

APPEL DE CANDIDATURES

LOCATION PRÉCAIRE

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur propose, sans engagement de sa part, **une convention d'occupation**, sur tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Réf : **PC 04 24 0001 01**

Commune de **Sainte-Tulle** – Surface : 4 ha 58 a 25 ca

Les Piores - C340 - C341 - C342 - C343 - C344 - C345 - C346 - C347 - C348 - C349 - C350 - C355 - C358 - C363 - C364 ;

Informations complémentaires :

La production issue des biens, décrits ci-dessus, relève, pour tout ou partie, de l'Agriculture Biologique au sens de l'article L.641-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site :

<http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le **08/12/2024** par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès de :

SAFER PACA

Délégation Départementale : **Alpes-de-Haute-Provence**

580 Avenue de la Libération

CS 20017

04107 MANOSQUE

Tel : 04 88 78 00 04

où des compléments d'information peuvent être obtenus, ou par voie dématérialisée sur le site <https://geo-paca.vigifoncier.fr/pubs/index.html> →



A Ste Tulle, le

20 novembre 2024

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)



Le MAIRE,

Jean-Luc QUEIRAS.